



DECISION

n° 2026-046

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohencoux, Crest-Voland, Esserts-Blog, Flumet, Frontenas, Gilly-sur-Isère, Gréty-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Salines
La Bâthie, La Girotte, Marthod, Mercurx, Montallier, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthouy, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Tourisme – Adhésion 2026 à l'Association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n°43 du Conseil communautaire du 17 septembre 2020 approuvant l'adhésion de la CA Arlysère à l'Association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville,

Vu le courrier d'appel à cotisation pour l'année 2026 en date du 02/03/2026,

Décide

Article 1 : L'Association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville, située 110 avenue Joseph Fontanet, 73200 Albertville, est renouvelée pour l'année 2026.

Article 2 : Le montant de la cotisation fixé à 4 600 € sera versé à l'association Maison des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 20 mars 2026

Le Président
Franck LOMBARD

